

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)
*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33**

**Nombre de votants :

33**

**Date de convocation :
7 février 2017**

**Date d'affichage :
20 février 2017**

L'AN deux mille dix-sept, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacque DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : José DUBREUIL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2017**

QUESTION N° 5

OBJET : Affectation des résultats de fonctionnement 2016

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »
qui s'est réunie le 2 février 2017.**

Il convient en application des instructions M14 et M49 de procéder à l'affectation des résultats 2016, issus des comptes administratifs votés précédemment.

RAPPEL DES PRINCIPES D'AFFECTATION

L'arrêté des comptes permet de déterminer 3 éléments :

1) Le résultat de clôture 2016 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice constaté à la clôture de l'exercice (total recettes – total dépenses) augmenté du résultat 2015 reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

2) Le résultat de clôture 2016 de la section d'investissement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice constaté à la clôture de l'exercice (total recettes – total dépenses) augmenté du résultat 2015 reporté de la section de d'investissement (compte 001).

3) Les restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes).

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2016 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2016 de la section d'investissement.

La nomenclature M14 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision du conseil municipal, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement.

COMMUNE DE RIOM

Il est proposé pour chaque budget (principal et annexe) l'affectation qui suit :

Budget Principal

Résultat de fonctionnement cumulé 2016	6 886 945,60
Besoin de financement 2016 restes à réaliser inclus (Restes à réaliser en dépenses 1 743 601,09 et recettes 106 229,08)	5 104 537,01
Affectation au compte 1068 (investissement)	5 104 945,60
Reprise au compte 002 (fonctionnement)	1 782 000,00

L'affectation au compte 1068 permet de couvrir le besoin de financement constaté à la clôture 2016, mais au-delà de contribuer au financement de nouveaux investissements.

Budget Eau

Résultat de fonctionnement cumulé 2016	392 410,94
Besoin de financement 2016 restes à réaliser inclus (Restes à réaliser en dépenses 172 106,17 et 0 en recettes)	251 589,06
Affectation au compte 1068 (investissement)	252 410,94
Reprise au compte 002 (fonctionnement)	140 000,00

Budget Assainissement

Résultat de fonctionnement cumulé 2016	192 545,90
Besoin de financement 2016 restes à réaliser inclus (Restes à réaliser en dépenses 470 392,93 et 600 000 en recettes)	- 279 831,88
Affectation au compte 1068 (investissement)	92 545,90
Reprise au compte 002 (fonctionnement)	100 000,00

L'absence de besoin de financement de la section patrimoniale permet une ventilation équilibrée de l'excédent de fonctionnement.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'affectation des résultats comme proposé ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170213-DELIB170205-BF
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

RIOM